



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l’Oise
DDFIP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

permanence le lundi

Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

CHS-CT du 17 octobre 2013

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail



Ordre du jour

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2012*
2. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2012*
3. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2012*
4. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2013*
5. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2013*
6. *Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013*
7. **Budget 2013 : utilisation du solde des crédits**
8. Examen des **registres santé et sécurité au travail** et des **accidents de service**
9. Communication du questionnaire pour le bilan SSCT 2012
10. Présentation du guide méthodologique : " **l'enquête du CHS-CT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire**"
11. Examen des **rapports de visite de sites** de l'Inspecteur Santé et sécurité au Travail
12. Aménagement du **futur local courrier** de la DDFIP
13. Questions diverses
 - **Rialto investigations**
 - Harmonisation des **horaires d'ouverture des postes de Beauvais**



∞ ∞ ∞

1 à 6. Approbation des procès-verbaux

On dit souvent que « *tout vient à point à qui sait attendre* »... mais vos délégués **FO** au CHS-CT étaient à bout de patience et l'avaient fait savoir à plusieurs reprises à la direction !



La longue liste des procès-verbaux des six dernières séances plénières étaient bloqués dans le bureau du président. Elle est enfin soumise aux représentants du personnel, qui ont eu bien du mérite pour relire attentivement autant de comptes-rendus d'un seul coup.

Suite à notre insistance, ces 6 PV ont enfin pu être approuvés.

« *Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais* » : la direction vous déconseille vivement d'appliquer ce laisser-aller en traitant votre travail, si prioritaire soit-il, avec 15 mois de retard.

➡ **6 x (vote pour à l'unanimité)**

7. Budget 2013 : utilisation du solde des crédits

Il restait encore environ 25% du budget 2013 à attribuer lors de ce CHS.

Vos représentants **FO** se sont une nouvelle fois opposés au financement de sièges de bureau, car ce renouvellement « naturel » du mobilier une fois amorti doit être financé par les crédits alloués à la direction sur la ligne « mobilier ». Or seuls 1000€ ont été inscrits au budget initial cette année sur la ligne MOBILIER !

Les délégués **FO** dénoncent fermement l'absence totale d'ambition de la direction qui est allée jusqu'à refuser un co-financement (BOP direction - CHS) sur 10 ans du remplacement complet du parc de sièges dans l'Oise !

Ça promet.

Ci-contre images futuristes... ou pas.



Les utilisations suivantes du solde de crédits du CHS-CT ont notamment été retenues :

- installation d'une main courante dans les escaliers en colimaçon du personnel à Creil Municipale ;
- achat de défibrillateurs ;
- achat de radiateurs à bain d'huile ;
- au CFP de Compiègne, la porte à côté de l'accès du public sera sécurisée et pourra être utilisée par le personnel y compris en cas d'intempéries, au lieu de faire le tour du bâtiment (**FO** espère que les travaux auront lieu très vite pour en profiter avant cet hiver) ;
- déploiement de trousseaux électriques pour les personnes habilitées ;
- achat d'étiquettes de signalisation des zones et/ou produits amianté(e)s...

Le budget complet est détaillé [ici sur le site internet](#) de **FO**-DGFIP 60.

➡ **vote pour à l'unanimité de tous les devis présentés**

8. Examen des registres santé et sécurité au travail et des accidents de service

Registres santé et sécurité au travail



FO vous rappelle que les registres papier ne sont plus relevés qu'une fois par an.

Pour une résolution rapide du problème que vous souhaitez faire remonter, mieux vaut donc **annoter le registre dématérialisé** ([lien Ulysse 60](#)).

FO propose un raccourci direct (bouton) depuis la page d'accueil Ulysse 60 vers le registre.

Depuis la séance plénière précédente (25 juin 2013), 15 remarques ont été portées sur les registres dématérialisés. 11 d'entre elles ont d'ores et déjà été traitées et 2 sont en passe de l'être, notamment par un financement approuvé au cours de ce CHS-CT.

FO prend acte de la nette amélioration du traitement des annotations portées sur les registres dématérialisés : les réponses sont rapides et une solution concrète est recherchée. Hélas, certains problèmes restent difficiles à résoudre, souvent car c'est au propriétaire de diligenter les travaux (toilettes de St Leu, chaudière de St Just, etc.), et souvent aussi par manque de budget côté direction.

L'examen de ces registres a été l'occasion pour vos représentants **FO** :

- d'alerter la direction sur **le ras-le-bol qui gagne les SIE** où il faut toujours faire plus, comme accueillir et former les nouveaux télé-déclarants, avec moins de monde et avec des outils moins ergonomiques et plus chronophages, comme le RLCFE dématérialisé devenu illisible et inexploitable par exemple...

- d'insister à nouveau sur l'urgence de la situation à **Noailles** : la direction oscille entre rénovation trop chère (90 000 € selon le devis de la DDFiP au départ, mais la DG a ensuite chiffré la réhabilitation à 180 000 €) et déménagement dans d'hypothétiques nouveaux locaux (introuvables)... Sans un sou vaillant à Bercy, l'avenir paraît des plus incertains et nos collègues ne cessent de s'inquiéter et travaillent depuis plus d'un an dans une partie du logement de fonction. Le provisoire a fait long feu. **FO** exige une solution pérenne et rapide de réinstallation sur place, la question des moyens n'étant pas opposable en pareille situation (désamiantage), a fortiori quand M. Bézard n'a de cesse d'afficher les conditions de travail comme sa super-priorité ! Facile à dire quand la réalité du terrain est fantasmée depuis Bercy...
- de dénoncer le travail en plateau, qui contribue à dégrader fortement les conditions de travail en générant du stress et du bruit ;
- de tirer le signal d'alarme au sujet de la multiplication des applications utilisées dans les SIE (au nombre de 17) , ce qui entraîne là encore des conditions de travail propices aux crises de nerf. C'est pourquoi **FO**-DGFIP Oise a lancé une [pétition pour dire STOP à la démarche stratégique dans les SIE et relayer le ras-le-bol des agents](#).
- d'exiger un meilleur suivi des agents qui sont amenés à travailler sur écran à longueur de journée.



Accidents de service

A la différence des salariés du privé pour qui tout accident survenu sur le lieu de travail est un accident du travail, pour un fonctionnaire, il faut qu'un accident survenu sur le lieu de travail soit imputable au service.

Trois éléments sont à prendre en compte pour caractériser l'accident de service :

1. le lieu de l'accident (= le lieu de travail)
2. l'heure de l'accident (située pendant les heures de travail)
3. l'activité exercée au moment de l'accident (en lien avec l'exercice des fonctions).



La **demande de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident** est effectuée auprès du service RH-Gestion de l'Oise, avec une déclaration et la production d'un certificat médical initial de constatation des blessures. La demande de l'agent doit être appuyée des pièces justificatives indispensables pour établir la preuve de la double relation entre accident et service d'une part, blessures et accident d'autre part. Une enquête administrative est menée.

Si l'imputabilité est reconnue, le fonctionnaire a droit au remboursement des honoraires médicaux et des frais liés à l'accident.

18 accidents sont recensés en date du 24 septembre 2013, parmi lesquels autant d'accidents de service que d'accidents de trajet.

Un accident de trajet est reconnu quand il survient pendant le trajet entre la résidence du fonctionnaire et son lieu de travail, ou entre son lieu de travail et le lieu où il prend habituellement ses repas. Pensez-y !

Vos représentants **FO** ont demandé à ce que la présentation des accidents de travail soit davantage circonstanciée afin de pouvoir établir des liens potentiels avec les annotations des registres hygiène et sécurité ou avec le DUERP.

A suivre.



FO regrette que certains collègues s'auto-censurent en ne déclarant pas leur accident de service, faute de temps, ou croyant que ça ne servira à rien : c'est faux ! Sachez que la déclaration est la condition nécessaire à l'ouverture de droits que vous pourrez parfois faire valoir toute votre carrière ! En cas de doute, contactez **FO**.

9. Communication du questionnaire pour le bilan SSCT 2012

Le secrétaire animateur a présenté le bilan statistique des activités du CHSCT tel qu'il a dû le communiquer au secrétariat général.

FO déplore que les votes sur le Plan Annuel de Prévention (PAP) ne soient pas repris de manière transparente, pas plus que les explications de ces votes. Il y a confusion entre le DUERP que **FO** avait approuvé, et le PAP que **FO** a vivement dénoncé car il n'est pas financé.

Pour **FO**, voter CONTRE le DUERP est contre-productif puisque le PAP en est extrait. Cela aurait justement signifié mettre un frein au plan de prévention et donner des gages à la direction locale pour ne pas l'appliquer, alors qu'elle n'attend que ça pour s'épargner des dépenses. Nous ne tenons pas à sacrifier la sécurité de nos collègues sur l'autel d'une contestation stérile.

Le travail d'évaluation des risques et sa transcription dans un DUERP doit aboutir à la mise en œuvre de mesures de prévention. Pour cela, un plan d'action doit découler de l'évaluation des risques. Le DUERP est utilisé pour l'établissement du rapport et du programme de prévention des risques professionnels.

Un suit de la mise en œuvre des actions prévues dans le programme annuel de prévention doit être organisé. Lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention n'ont pas été prises, les motifs doivent en être donnés en annexe au rapport annuel.

FO exige qu'à l'avenir des votes distincts soient effectués afin qu'on ne retrouve pas dans les statistiques des chiffres trompeurs : « nombre de votes défavorables sur le PAP = 0 » alors même que le PAP n'a pas été voté !

10. Présentation du guide méthodologique : « L'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire »

Après une suspension de séance pour la pause méridienne, la délégation **FO**. Finances a opportunément remis au Président du CHS-CT l'article du Parisien sur les suicides à Bercy, fraîchement publié dans l'édition du jour (17/10/2013) :



Le constat est alarmant. L'année dernière, 26 employés du ministère de l'Économie et des Finances ont mis fin à leurs jours. L'un d'eux sur son lieu de travail. Et 13 autres tentatives de suicide se sont déroulées dans les locaux de l'administration en 2012. Des drames humains répertoriés dans un rapport rédigé par les médecins de la « prévention », l'équivalent des médecins du travail dans le privé.

Pourtant sur la santé au travail de quelque 145 000 fonctionnaires des multiples branches de Bercy (finances publiques, douanes, répression des fraudes, Insee, etc.), ce document interne dont « le Parisien » « Aujourd'hui en France » a obtenu copie ne précise pas si ces drames humains ont, de près ou de loin, un lien avec les conditions de travail des fonctionnaires. Mais les médecins tirent la sonnette d'alarme sur une forme de malaise dans l'administration.

■ Toutes les catégories de fonctionnaires concernées
« De nombreux agents expriment un grand mal-être, voire une souffrance au travail », constatent-ils. Un chiffre résumé à lui seul cette situation : 2 940 agents ont signalé aux médecins ressentir de la souffrance au travail l'année dernière. Une hausse de 13 % par rapport à 2011 et même de 40 % depuis 2009 ! Du guichetier au responsable, toutes les catégories de fonctionnaires semblent frappées. « Les cadres ne sont pas exclus de ce mal-être », signalent les médecins.

Quel mal rouge donc les fonctionnaires ? « Manque de reconnaissance vis-à-vis des efforts accomplis dans tous les services depuis plusieurs années dans la tâche de réorganisation, le stress général produit par les exigences de rendement, d'évaluation, l'apparition de nouveaux logiciels, d'immédiateté permanente : tout concourt à ce pessimisme », rapportent les médecins.

Ce sont des années de restructurations qui se dessinent en toile de fond. « Elles sont incessantes, augmentent les charges de travail et épuisent le personnel », estime Françoise Gauchet, secrétaire générale adjointe de la fédération des finances Force ouvrière. « Nous constatons aussi beaucoup d'agressions aux guichets. Notre direction traite ces problèmes lorsqu'ils surviennent. Mais il faudrait agir sur les causes plutôt que sur les conséquences, en arrêtant par exemple les suppressions d'emplois, notamment celles prévues dans le budget 2014 », explique Vincent Drezet, de Solidaires Finances publiques.

De son côté, Bercy annonce l'ouverture prochaine de négociations d'accords de prévention sur les risques psychosociaux.

BORIS CASSEL

En réponse, la direction a pratiqué la langue de bois, en minimisant la réalité de la souffrance au travail et en rappelant que les conditions de travail sont une priorité de la DG. Priorité que personne ne constate dans les services bien entendu, cela va sans dire.

Dans le DUERP^(*) de l'Oise, les Risques Psycho-Sociaux (RPS) sont les premiers risques référencés. La souffrance au travail n'est pas un mythe : elle existe et elle se développe.

^(*) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

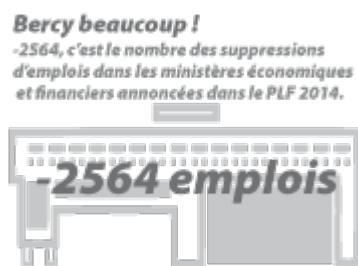
L'objectif du **guide méthodologique** « *L'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire* » est de définir une démarche d'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire conformément à l'article 53 du décret n°82-453 modifié. Ce guide a reçu un avis favorable unanime en CHSCT ministériel le 4 avril 2013. Il est disponible [en ligne sur notre site web](#) (avec ce compte-rendu).

En cas de suicide ou de tentative de suicide, le CHSCT doit systématiquement se prononcer sur la question de mener une enquête afin d'analyser les conditions de travail de l'agent, et plus largement de son service, sous l'angle de la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS). Le guide prévoit, au delà des obligations fixées par les textes, qu'une enquête pourra également être diligentée en cas de suicide ou de tentative de suicide ne s'étant pas déroulée sur le lieu de travail dès lors que des indications incriminant la vie professionnelle auront été laissées.

L'enquête du CHSCT a pour objet d'analyser le travail, son organisation, les contraintes professionnelles de l'agent et du service en vue de proposer des mesures de prévention et des actions d'amélioration des conditions de travail.

FO Finances se félicite de l'existence et de la qualité de ce guide, qui constitue un début de reconnaissance des problèmes de souffrance au travail, en lieu et place du déni trop souvent opposé aux représentants du personnel sur ces questions.

Mais quand une détérioration des conditions de vie au travail est reconnue au plus haut niveau, à tel point qu'elle nécessite de formaliser ce type d'accompagnement, hélas, ce n'est pas bon signe non plus.



11. Examen des rapports des visites de sites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Depuis 2011, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) est l'expert que vous connaissiez auparavant sous la dénomination d'Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS). Son rôle consiste notamment à contrôler la conformité à l'ensemble des règles de santé et de sécurité, à jouer un rôle d'expertise et de conseil en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

De même que le médecin de prévention, il effectue un certain nombre de visites sur place dont il rend compte aux membres du CHS-CT.

En septembre, l'ISST a effectué les visites exhaustives des CFP de Creil (square Hélène Boucher) et de Senlis. La qualité de gestion de ces 2 sites est reconnue. Plusieurs recommandations sont effectuées afin de se mettre totalement en conformité avec le code du travail. Espérons qu'elles seront toutes financées.

La grande clarté des rapports produits permet à vos représentants **FO** de s'assurer que la Direction remplit ses obligations. Certaines dépenses ont été actées dès cette séance plénière, c'est le cas des étiquettes devant signaler les éléments contenant de l'amiante à Creil comme à Senlis, ou des affiches signalant les tableaux électriques. D'autres dépenses sont envisagées sur le budget directionnel 2014, ce que **FO** suivra donc en comité technique.

La délégation **FO** constate que certaines recommandations de l'ISST viennent conforter des demandes expresses formulées de longue date par notre syndicat :

- modification des panneaux vitrés du SIP de Creil pour éviter de se cogner (ex : gravage comme à Clermont) ;
- changement de vieux fauteuils dans un état déplorable ;
- locaux restant sales même après le passage de la société de ménage ;
- surface par agent insuffisante au SIE de Senlis, malgré l'insistance de **FO** sur ce point lors de la récente réinstallation (l'ISST relève 7,5m² pour les agents de l'IFU 1, mais aussi 6,25 m² / agent pour le recouvrement du SIP dans une installation toute fraîche, 5 m² / agent pour la cellule de renfort du même SIP...);
- mauvaise conception des box d'accueil du SIE de Senlis.

A travers ces remarques, on ne peut que déplorer les **réinstallations récentes**, menées à la va-vite au nom de la rationalisation de la politique immobilière de l'État.

A Senlis, l'ISST qui n'a pas été associé à la réinstallation, vient constater les dégâts a posteriori pour le SIE et le recouvrement du SIP, alors que **FO** avait fortement alerté en amont, pendant qu'il était temps de faire correctement les choses. On se souvient avec amertume des réponses opposées par la direction locale « *on n'aura pas l'enveloppe budgétaire* » ou « *ça ne tiendra pas dans le calendrier* » ou encore « *les m² / agent sont nettement supérieurs à 12 m² en moyenne* ». Ce positionnement, qui consiste à concentrer au plus vite les espaces de travail, aura donc eu raison des conditions de vie au travail de nos collègues, alors qu'elles sont soi-disant **si chères** à notre Directeur Général.

Trop chères serait plus honnête.



Non prioritaire :
Evolution des dépenses de fonctionnement
et d'investissement hors loyers budgétaires
en 2012.

-192 millions €



12. Aménagement du futur local courrier de la DDFiP

Alors qu'une fois de plus, la direction prévoyait un déménagement à la hussarde, sans requérir l'avis de qui que ce soit, c'est sur demande expresse de votre syndicat **Force Ouvrière** que l'ISST et le médecin de prévention ont été sollicités pour expertiser ce projet.

Comme quoi, quand on veut, on peut !

Ainsi, un tapis spécifique "anti-fatigue" - pour les longues stations debout - a été financé sur recommandation de l'ISST, entre autres préconisations en faveur des conditions de travail de nos collègues.

La direction n'a malheureusement pas réussi à convaincre la médecine de prévention, laissée dans les mains d'un organisme privé (et onéreux), de venir donner son avis.

La délégation **FO** a réaffirmé son attachement à une médecine de prévention ministérielle de qualité et espère qu'un recrutement interviendra vite.

Congrès de la Fédération des Finances **FO réuni aux KARELLIS (Savoie) du 18 au 20 juin 2013**



y ont participé pour l'Oise : Patrick SYS et Olivier VALEYRIE

« Le Congrès revendique une médecine de prévention disposant de tous les moyens humains et matériels nécessaires et refuse catégoriquement toute mutualisation interministérielle de ses acteurs.

Le Congrès exige que les ministères économiques et financiers mettent en œuvre une politique attractive de recrutement des médecins de prévention, contractuels de droit public, permettant un véritable déroulement de carrière dans le strict respect de l'indépendance médicale.

Le Congrès exige que les préconisations du décret de 1982 modifié soient respectées. La consultation des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, des Médecins de Prévention, de l'Ergonome et des représentants des personnels en CHSCT avant l'aménagement ou la construction des locaux est obligatoire. La saisine systématique en amont des CT et CHSCT et la prise en compte de leurs observations faites en cours de chantier éviteront les coûteuses mesures correctives. »

1) Rialto investigations

Le module "Rialto Investigations" doit être déployé dans tous les services qui effectuent de la vérification (DISCOFI pour l'instant, puis Brigades et Pôles). Contrairement à ce que l'administration voudrait nous faire croire, ce nouveau module de RIALTO ne favorise pas les échanges entre le vérificateur et son chef de brigade (chacun pouvant remplir sa partie sans concertation), il ne donne pas plus d'informations qu'un rapport de vérification classique et il enferme le contrôle dans une trame préétablie qui n'incite pas à la pratique d'une nécessaire liberté intellectuelle indispensable à la réalisation d'un travail de qualité.

Alors même qu'elles ont des programmes moins importants et qu'elles ont des secrétaires, les brigades de DISCOFI dénoncent toutes l'aspect chronophage de l'application. Cette réalité sera exacerbée dans nos brigades départementales aux programmes plus importants et aux moyens moindres.

Notamment, **F.O.** dénonce le fait que des vérificateurs soient "gaspillés" à scanner des dossier et revendique l'implantation de postes de secrétariat dans toutes les brigades.

ACTION

RIALTO-INVESTIGATION POUR F.O.-DGFIP C'EST TOUJOURS NON !

RIALTO INVESTIGATIONS

**C'EST NON !
SIGNEZ LA PETITION**

A la demande de **F.O.-DGFIP**, CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques, nous avons été reçus par le chef de service du contrôle fiscal, Alexandre GARDETTE, le 25 avril 2013 (un communiqué commun a été rédigé le 26 avril 2013, en ligne sur le site <http://www.fo-dgfip.fr>).

Cette entrevue fait suite à l'appel au boycott de RIALTO-I et au rejet massif de ce module.

extrait du "Spécial Contrôle Fiscal" publié par F.O.-DGFIP, numéro de septembre 2013

En conclusion, les représentants syndicaux ont approuvé une motion commune à l'unanimité :

« *Rialto investigations dont le déploiement est prévu à l'ensemble des brigades de vérifications, va générer chez les vérificateurs et les chefs de brigade des contraintes nouvelles dans l'organisation de leur travail et se révéler un facteur supplémentaire de développement de risques psycho-sociaux.*
En conséquence, le CHS-CT de l'Oise émet un avis défavorable à la généralisation de cette application et demande son abandon dans les services des DISCOFI. »

2) Harmonisation des horaires d'ouverture des postes de Beauvais

Suite à la concentration des services de Beauvais autour de la direction (rapprochement des Amendes et de la paierie départementale afin d'économiser des loyers), les agents de Beauvais sont actuellement consultés sur de nouveaux horaires d'ouverture au public.

A l'origine de cette idée, on trouve 2 syndicats (mais pas **FO** !) qui n'ont eu de cesse de remettre ce dossier sur la table depuis la fusion. Pour le plus grand bonheur de la direction qui n'en espérait pas tant pour pouvoir harmoniser tranquillement les horaires des services de Beauvais !

Pour FO, si chaque service peut continuer à voter pour ses propres horaires, il y a beaucoup plus de chances que chaque agent y trouve son compte, comme cela a toujours été le cas à l'ex-DGCP.

Loin de nous l'idée de demander une harmonisation qui par ailleurs n'est fondée par aucun texte !

FO est un syndicat de salariés, pas un comité d'usagers du service public !!!

De plus si l'idée avait émané exclusivement de la direction (et/ou des usagers), il aurait été beaucoup plus facile de négocier une harmonisation sur la base de 5h45/jour comme à Creil.

Mais **FO** déplore une nouvelle fois le comportement de sabotage des autres syndicats, à l'encontre de l'intérêt de nos collègues.

La délégation **FO** s'est abstenue :

- pour marquer son désaccord quant aux modalités de consultation (le choix entre deux nouveaux modules horaires ayant été imposé unilatéralement par la direction, sans proposer les horaires les plus avantageux sur le modèle de Creil),
- pour saluer l'effort consenti pour ne pas augmenter globalement les plages d'ouverture de tous (par rapport à la première consultation qui avait circulé),
- parce que le poste Amendes garde - fort heureusement - ses spécificités, quitte à faire par là-même le deuil d'une véritable harmonisation, faute d'effectifs implantés.



Résultat des votes

abstention : **FO** CGT

contre : snui

3 – Présentation de la note incendie départementale

La sécurité incendie est l'affaire de tous.

N'hésitez pas à signaler à vos gestionnaires de site ou sur les registres hygiène et sécurité toute anomalie ou dysfonctionnement en lien avec la sécurité incendie.

Par exemple, les extincteurs ne doivent pas être posés par terre, ou servir à caler une porte ; les portes "coupe-feu" doivent toujours être fermées, etc.

La réglementation impose que les exercices et essais périodiques aient lieu tous les 6 mois pour les établissements de plus de 50 personnes. Pour les autres sites, l'exercice d'évacuation est fortement recommandé compte-tenu des enjeux.

En 2013, le CHSCT a financé les exercices d'évacuation des sites suivants : DDFIP Oise, CFP Creil, CFP Senlis, CFP Clermont, CFP Compiègne, Attichy, Breteuil, Chantilly, Crépy-en-Valois, Grandvilliers, Liancourt, Noyon, Pont-Sainte-Maxence, Saint-Leu-d'Esserent, Paierie Départementale, Bâtiment rue Biot (Beauvais Municipale, Amendes et CEPL).

Rendez-vous sur cette page pour en savoir plus :

http://dfp600.intranet.dgfip/agents/conditions-de-vie/doc_securite.htm

4 – Isolation

L'hiver arrive et la direction nous promettait depuis longtemps des grands travaux sur les ouvrants à Beauvais et à Senlis. La direction nous informe que 66 changements de fenêtres sont programmés.

Ensuite ?

Selon l'administration, ça devrait suffire pour régler tous les problèmes.

Mais chez **FO**, on ne partage pas cet optimisme béat : certains problèmes vont persister sur Beauvais et Senlis, tout comme sur d'autres sites d'ailleurs, Saint-Leu-d'Esserent en tête.

N'hésitez pas à signaler toutes vos « passoires thermiques » [sur le registre dématérialisé](#).

5 – Agents itinérants et dispositif ZUS

Selon la direction locale, ces personnels exerceraient en connaissance de cause...

Quel manque de reconnaissance de la part de la hiérarchie de proximité !!!

Au niveau central, **F.O.**-DGFIP a obtenu l'éligibilité des ALD, ERD / EDRA et détachés ayant exercé en Zone Urbaine Sensible. Bien entendu, **FO** revendique la même chose pour les personnels itinérants. Mais sur ce point, **la DG n'a toujours pas rendu son arbitrage**. Tous les agents exerçant leur activité professionnelle exclusivement au contact des populations ZUS, mais dont l'adresse administrative est hors ZUS (huissiers, évaluateurs, agents enquêteurs, redevance audio, géomètres, vérificateurs,...) sont donc fondés à établir une demande de reconstitution de carrière en apportant tous les éléments justificatifs possibles (comptes-rendus d'évaluation, ordres de mission...).

Pensez à en remettre une copie au syndicat.

Le tract "*InZUSTifiables inZUSTices*" est disponible [sur le site web F.O.-DFIP national / expression syndicale](#).

La page dédiée sur Ulysse avec le formulaire, les implantations et la notice est accessible [ici sur l'intranet](#).



6 – Humidité du rez-de-jardin à Compiègne

A nouveau, des mesures de température et d'humidité (un hygromètre a été financé par le CHS) ont été demandées pour les services concernés.

FO préconise aussi des mesures de qualité de l'air intérieur avec prélèvement des moisissures, par exemple auprès d'ATMO Picardie (devis demandé par notre syndicat pour 2014).

7 – Utilisation d'un pseudonyme

La Centrale ne répond toujours pas (favorablement) à la demande d'autorisation d'utilisation de pseudonyme... La direction nous répond néanmoins que la *démarche stratégique* pose des pistes dans ce sens.

Alors, rassurés ?

8 – Vidéo-surveillance

Les instances représentatives du personnel auraient dû être informées et consultées avant toute décision d'installer des caméras dans les services.

Les personnes concernées (employés et visiteurs) doivent être informées, au moyen d'un panneau affiché de façon visible dans les locaux sous vidéo-surveillance :

- de l'existence du dispositif,
- du nom de son responsable,
- de la procédure à suivre pour demander l'accès aux enregistrements visuels les concernant.
- De plus, chaque employé doit être informé individuellement, au moyen d'une note de service, par exemple.

FO a rappelé sa revendication supplémentaire d'une information préventive sur site à destination des collègues sur tous les sites où de la vidéo-surveillance est installée. En effet, d'un point de vue réglementaire, chaque agent doit connaître les règles suivies en la matière : qu'est ce qui est filmé, qu'est ce qui est archivé, combien de temps, qui contacter...

Voir la [fiche de la CNIL sur notre site web](#).

FO n'exclut pas de former un recours si la direction s'obstine à rester sourde à nos légitimes attentes et à ignorer la réglementation, à commencer par le Code du Travail.

9 – Autres points

- **FO** a demandé un inventaire des sites qui ne disposent pas de plans d'évacuation afin de pourvoir à leur remplacement au plus vite. Vos délégués **FO** vous invitent à vérifier vous-mêmes si vous trouvez le **plan d'évacuation** dans votre poste et s'il vous paraît être à jour. En cas de doute, annotez le registre dématérialisé.
- A nouveau interrogée sur la possibilité d'utiliser le **parking de l'ancien hôtel de Police**, la direction botte en touche : la demande a été faite et depuis... plus rien.
Il faut dire que si le stationnement est un problème majeur des collègues affectés sur Beauvais, ce n'est évidemment pas le cas de la direction qui a ses places de parking attirées.
- Pour notre grand soulagement, la direction nous a appris que le "**tout téléphone portable**" ne serait pas généralisé dans les services de l'Oise. Ça vous étonne ? En fait, **FO** vous le donne en mille, cette solution de téléphonie serait **beaucoup moins chère** que la formule actuelle. Mais elle a été abandonnée suite au bilan négatif de l'expérimentation menée (en catimini) au service RH.



Ouf !

Car entre les nuisances mal connues des ondes à outrance et la tentation qui sera forte de demander aux agents de prendre leur mobile professionnel à la maison pour être joignable à tout moment, **chez FO, on doute fort que les conditions de travail s'en trouvent améliorées !**

Sur ce point très dangereux, **FO** restera donc particulièrement vigilant, d'autant plus que certains services - comme la DISCOFI Nord - ont déjà adopté cette généralisation du mobile comme téléphone professionnel, et qu'il ne s'agit donc pas d'une simple lubie passagère.

Vos représentants en CHS-CT vous rappellent que les registres Hygiène et Sécurité sont accessibles via Ulysse 60

LES AGENTS – CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL – REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Tous les registres sont examinés. Pensez y !

Vos délégués **FO** en CHS-CT

Lydia THIEL, SIE Compiègne Nord

Patrick SYS, redevance audiovisuelle

Marie-Christine RAYAUME, équipe de renfort départementale

Kevin INVERNIZZI, division du contrôle fiscal

Vos représentants **FO** au niveau local

Olivier VALEYRIE, secrétaire **FO** Finances Oise

Bernadette PHILIPS, secrétaire Fonctionnaires **FO** Oise

